

PJ N°15 – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Cette partie développe la partie « 6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet » du formulaire CERFA.

ZNIEFF

Le site d'élevage et les parcelles mises à disposition ne sont pas situés en ZNIEFF.

A moins de 5 km du site ou des parcelles, on recense :

Site	Distance au site	Distance aux parcelles d'épandage les plus proches
Type I – 730030209 – Pech piélat et combe de la coulière et de la faurie	2.5 km	1.4 km
Type I – 730030218 - Bois et pelouse de la grèze, pech ginibre et combe cave, cours du céou à pont-de-rhodes	> 5 km	1.6 km

La description des sites est issue des fiches INPN disponibles sur <https://inpn.mnhn.fr>.

- Type I – 730030209 – Pech piélat et combe de la coulière et de la faurie

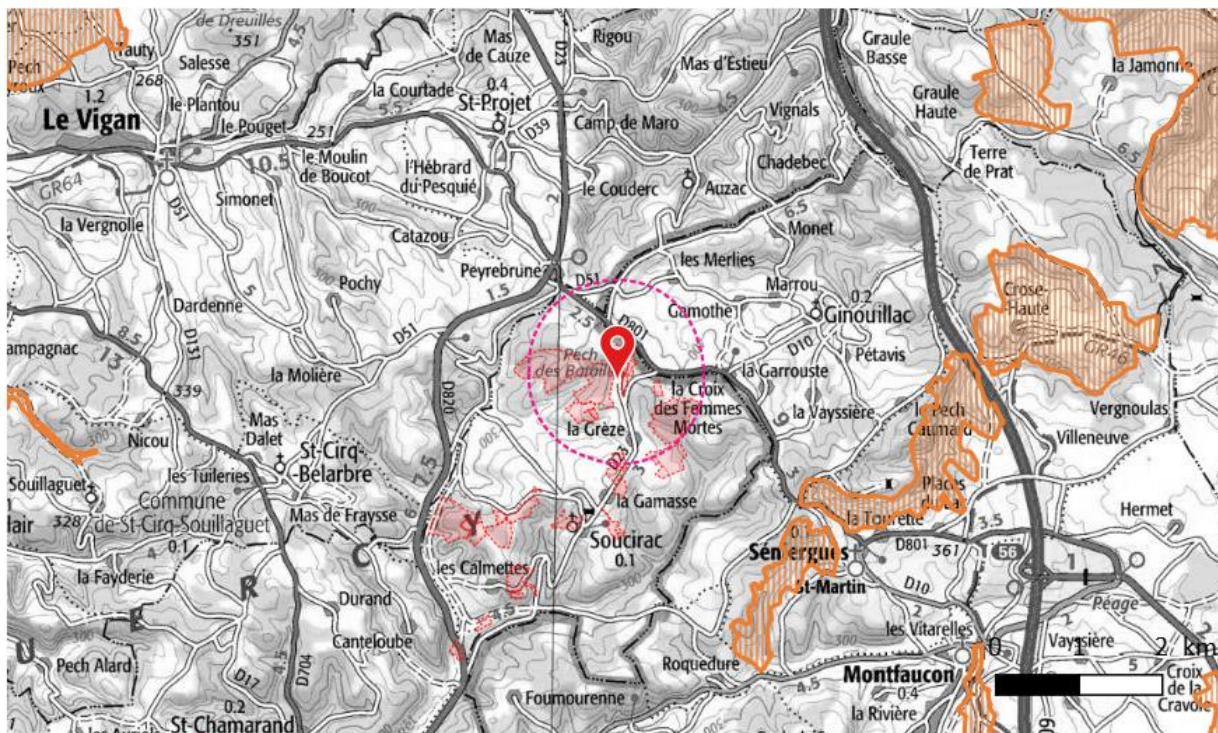
Znieff coupée en 3 entités.

Succession de vallons et de pechs en bordure de l'immense plateau du causse de Gramat.

Habitats essentiellement des pelouses sèches à très sèches abritant une faune et une flore riche et diversifiée.

- Type I – 730030218 - Bois et pelouse de la grèze, pech ginibre et combe cave, cours du céou à pont-de-rhodes

Ensemble de pechs et de combes modelés dans des formations marno-calcaires et calcaires du jurassique supérieur, et majoritairement occupés par des formations boisées naturelles.



 Exploitation
  Parcelles
  Rayon 1 km
  ZNIEFF1
  ZNIEFF2

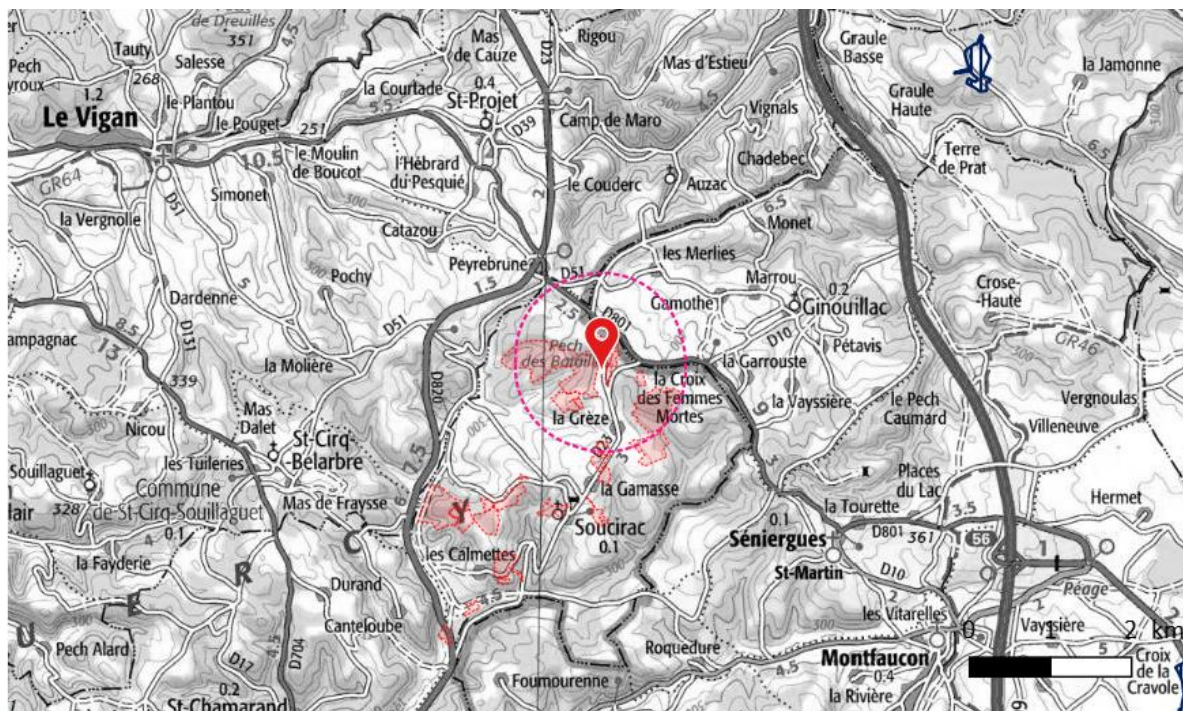
Carte de localisation des ZNIEFF autour de l'exploitation

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DE CAPTAGE AEP

L'exploitation agricole et les parcelles mises à disposition pour l'épandage n'intersectent pas de périmètre de protection de captage.

NATURA 2000

L'élevage et les parcelles d'épandage sont éloignés de plusieurs kilomètres des zones Natura 2000 (cf PJ n°13).



 Exploitation
  Rayon 1 km
  Parcelles
  ms:N2000 SIC ZSC (habitats)
  ms:N2000 ZPS (Oiseaux)

PARC NATUREL REGIONAL

Le projet et les parcelles appartiennent au territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Le Parc agit autour des thématiques suivantes :

<u>Thème d'action du Parc</u>	<u>Situation de l'exploitation et du projet</u>
ENVIRONNEMENT	
Préserver la qualité des eaux et des milieux souterrains des Causses	Les effluents sont stockés dans des ouvrages garantissent l'absence de fuite ou de débordement. Le lisier est épandu selon les règles en vigueur et sans sur-fertilisation. Voir PJ 14 et PJ 16
Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité	L'exploitation agricole est constitué de nombreuses prairies et bois. L'activité des exploitants maintient et entretient ces espaces.
Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux	Non concerné
ECONOMIE	
Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt	Le projet permet la pérennité de l'exploitation. En ce sens, il lutte contre la déprise agricole.
Maintenir et créer des activités touristiques durables sur le Parc	Le projet n'est pas incompatible avec l'activité touristique.
Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc	Le projet permet la pérennité de l'exploitation et le maintien des emplois des exploitants (2 ETP)
Créer et maintenir des activités commerciales et de service et les emplois y concourant	Non concerné
SOCIAL	
Développer la culture en tant qu'expression de l'histoire et de l'action contemporaine du territoire	Non concerné
Favoriser par l'éducation au développement durable et les démarches participatives	Non concerné

Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte	Non concerné
AMENAGEMENT	
Maîtriser la consommation de l'espace	Le projet a une emprise au sol modeste : moins de 3 000 m ² de terres agricoles pour un projet agricole.
Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy	L'activité des exploitants concourt à préserver la qualité paysagère des Causses du Quercy : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des boisements, - Maintien de nombreuses surfaces de prairies ou pâturage
Mettre en œuvre une politique de développement durable et d'aménagement fin du territoire	Non concerné

AUTRES ZONAGES ET PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL

Néant

CONCLUSION

Le projet ne modifie pas les pratiques agricoles des exploitants.

L'exploitation est conduite en maintenant une large part de prairies, surfaces pastorales et en entretenant les boisements et haies.

Les bâtiments en projet sont construits dans la continuité de l'existant, sans abattage d'arbres ou de haies. Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites identifiés compte tenu de leur éloignement et de l'absence de rejets significatifs dans l'air ou dans les eaux superficielles pouvant avoir un effet indirect.

Par conséquent le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine naturel.